

 Pont-l'Évêque Le Pays d'Auge du 16 avril 2024 187 mots

La semaine de quatre jours conservée dans les écoles

Les élus ont voté en faveur du maintien de l'organisation dérogatoire de la semaine scolaire de quatre jours au sein des écoles de l'intercommunalité. Les enseignements seront donc dispensés sur huit demi-journées par semaine.

Et David Pottier, troisième vice-président en charge de l'enfance et l'éducation, de souligner les difficultés éprouvées au Torquesne, compte tenu de l'horaire du passage du ramassage scolaire.

« La période scolaire change. Au lieu de démarrer à 13 h 15, les cours commenceront à 13 h 30. Ce qui permet de donner un quart d'heure de plus le midi, notamment pour que les enfants puissent manger à la salle des fêtes et qui offre une amplitude pour la pause méridienne. »

Les élus ont également voté en faveur d'une subvention annuelle donnée depuis la création de la communauté de communes. La somme de 300 € est accordée à chaque classe pour les sorties pédagogiques.

À Pont-l'Évêque, avec seize classes, la somme s'élève à 4800 €. À Saint-Philbert-des-Champs, David Pottier rappelle qu'avec 70 enfants, il est question de fermer une classe.



L'école publique primaire de Pont-L'Évêque, vue de l'allée Saint-Michel. Laura BAYOUMY